

Note2be.com, condamné en appel, restera un portail de notation

La Cour d'appel de Paris a confirmé la [condamnation du site Note2be.com](#), spécialisé dans la notation des enseignants. Une décision rapide puisque la première décision était tombée le 3 mars dernier. Le jugement étant passé en référé, la justice a donc précisé les conditions pour continuer la mise en ligne du site.

La Cour s'est appuyé sur le motif que le site ne devait pas contenir d'informations nominatives. **Le nom des professeurs ne pourra donc plus figurer sur une base de notation.** Dès lors, Note2be proposait depuis le premier arrêt de noter les établissements scolaires sur plusieurs critères (restauration, enseignement, documentation, locaux...). Mais le site ne s'arrête pas là, il compte désormais lancer une version 2.0 suivant les recommandations judiciaires.

Le site supprime donc la recherche par nom de professeur. Il sera donc possible de consulter qui sont les « mauvais élèves » seulement grâce à une recherche par établissement. En effet, la Justice reprochait au site de violer le secret de l'affectation (considéré comme secret professionnel) et d'ouvrir la capacité de noter à tous.

Stéphane Cola, le créateur du site agrmente cette V2, sortie ce 26 juin, en instaurant une nouvelle condition pour pouvoir noter un professeur : *« Il faut être inscrit dans un établissement comme élève ou parent d'élève pour noter et accéder à leur notation. Une déclaration sur l'honneur est alors demandée pour pouvoir s'enregistrer »* nous explique-t-il. Une condition qui devrait servir à limiter le nombre de commentaires ou de notations inopportunes.

Le fondateur du site compte même aller plus loin en surfant sur la mode de la notation. Un projet concernant d'autres professions comme les avocats doit sortir en même temps que la nouvelle version. Optimiste, Stéphane Cola, commente : *« Note2be va devenir un portail sur les professeurs mais aussi sur les services et politiques publiques. Nous allons d'abord demander l'avis des internautes mais nous voulons sortir un vote2be, chargé de noter les hommes politiques »*.

En attendant, la nouvelle version du site devrait être disponible dès aujourd'hui. A la grande joie des élèves, et des professeurs ?